



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 21 SEP. 2020

N° 288

## Liste représentative

ICH-02 – Formulaire

# LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

**Date limite 31 mars 2020  
pour une possible inscription en 2021**

Les instructions pour remplir le formulaire de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Les candidatures qui ne se conformeraient pas à ces instructions et à celles qui figurent plus bas  
seront considérées incomplètes et ne pourront pas être acceptées.

### A. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

République du Sénégal

### B. Nom de l'élément

#### B.1. Nom de l'élément en anglais ou en français

Indiquez le nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 230 caractères

Le Ceebu Jën, art culinaire du Sénégal

#### B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Indiquez le nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français  
(point B.1).

Ne pas dépasser 230 caractères

Ceebu Jën (en langue locale Wolof)

#### B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, l'(les) autre(s) nom(s) par  
lequel(lesquels) l'élément est également désigné.

Ceebu Jën Penda Mbaye (Penda Mbaye est le nom de la cuisinière qui a inventé la  
recette)

### C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.

Ne pas dépasser 170 mots

Le Ceebu Jën (riz au poisson) est un mets emblématique de la gastronomie nationale devenu le plat national de la majorité des Sénégalais. Ce plat trouve ses origines dans les communautés des quartiers de pêcheurs de l'île de Saint-Louis, inscrit au patrimoine mondial.

Le colonisateur avait imposé les cultures commerciales à la colonie et introduit du riz importé de ses colonies d'Indochine en substitution aux cultures vivrières. Les communautés ont su, dans la résilience, s'adapter en inventant une recette à base de riz et de poisson : le Ceebu jën.

Ces communautés vivent dans les villages de pêcheurs situés sur la Langue de barbarie, un cordon de sable qui longe l'île de Saint-Louis : Gokhoumbath, Ndar-Toute et Guet-Ndar devenus des quartiers de la commune. Tout le monde attribue l'invention de ce mets à Penda Mbaye, une cuisinière du village de Guet-Ndar.

Aujourd'hui, ce Ceebu Jën est cuisiné dans toutes les familles du Sénégal et sa préparation codifiée s'est ouverte à la diversité des réalités culturelles des autres régions.

### D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l'élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l'existence d'éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d'un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d'autres États.

Ne pas dépasser 170 mots

On retrouve le Ceebu Jën, plat à base de riz et de poisson, partout au Sénégal même si Saint-Louis reste sa terre de prédilection. D'ailleurs, l'évocation de « Ceebu Ndar » (Ndar est appellation locale de Saint-Louis) nous ramène au mode de cuisson différencié. Dans les grandes villes, le Ceebu Jën demeure le plat prisé, à la fois, des restaurants huppés et des gargotes. C'est le mets des grandes cérémonies surtout festives.

Les Sénégalais, grands voyageurs, ont exporté le Ceebu Jën qu'on peut déguster dans leurs restaurants dans le reste du monde. Le Nigéria qui l'appelle « Jolof rice » (Jolof est le nom historique du Sénégal, pays des Wolof) l'a déjà labélisé.

Les Sénégalais s'identifient au Ceebu Jën dont le mode de cuisson lui confère plusieurs variantes d'une région à une autre. Aujourd'hui le Ceebu jën est mangé partout dans le monde dans les restaurants sénégalais ou africains.

### E. Personne à contacter pour la correspondance

#### E.1. Personne de contact désignée

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une seule personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (M.,) : M

Nom de famille : GUISSÉ

Prénom : ABDOU AZIZ

Institution/fonction : Direction du Patrimoine Culturel, Ministère de la Culture

Adresse : 3, rue Galandou Diouf, Dakar-Plateau, Sénégal

Numéro de téléphone : + 221 33 821 74 38 / +22177 554 42 46

Adresse électronique : abdaziz3155@gmail.com

Autres informations  
pertinentes :

## E.2. Autres personnes de contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

### 1. Identification et définition de l'élément

Pour le critère R.1, les États doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans lequel (lesquels) se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) ( )

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ;
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément ;
- c. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de l'élément ;
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience

---

directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détail dans le dossier de candidature.

- (i) Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Ceebu Jën ou riz au poisson est le plat national du Sénégal qui se mange dans un bol en famille. Il est à la portée de tous car il n'est réservé à aucune catégorie de classe sociale. Sa préparation, traditionnellement, s'apprend et se transmet de mère à fille ou de tutrice à filleule. Il est actuellement enseigné dans les écoles hôtelières et sur internet et des hommes commencent à le préparer dans les lieux professionnels.

Dans les familles sénégalaises, la qualité du poisson choisi dans les familles, le choix des légumes marquent l'importance de l'événement du jour ou le rang social et/ou le degré d'affection qu'on a pour l'hôte. C'est un art culinaire dont le repas obéit à un cérémonial connu de tous. Le Ceebu Jën est plus qu'un plat mais un art de vivre et une affirmation de l'identité du sénégalais.

La recette est faite à base de riz, de poissons, un peu d'huile. Pour le poisson, il faut des darnes de « coof » ou mérrou, des daurades ou autres. Les brisures du riz cassé ainsi que du concentré de tomate sont des éléments de la recette ainsi que les légumes de saison : gros oignons, persil haché, gousses d'ail hachées, piment, tomates fraîches, carottes, aubergine longue, aubergine amère, choux blanc, manioc, patate douce, gombos, lauriers. Les autres ingrédients sont le poisson séché, du mollusque, du sel, du poivre. On le mange à la main dans la majorité des familles mais dans les restaurants, la cuillère ou la fourchette sont plus utilisées.

- (i) Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?

La transmission de l'art de la cuisson du Ceebu Jën se fait de mère en fille ou de tutrice à filleule. Comme l'apprentissage peut durer deux à trois ans et parfois plus, les jeunes filles commencent par des tâches annexes : aller chercher de l'eau, éplucher les légumes, mettre du sel sous le contrôle de la maîtresse car c'est un moment délicat de la cuisson etc. Pendant ces années d'apprentissage, une proximité s'installe entre les deux et la mère transmet en même temps à sa fille les leçons de vie nécessaires à la gestion de son corps et de sa famille.

Comme cela se passe dans un espace exclusivement réservé aux femmes, le secret de la parole est gardé. La seconde étape de l'apprentissage est l'identification des poissons et des légumes en fonction des saisons. Il y a ensuite l'apprentissage de la façon de servir avec tout un protocole : comment poser le plat, quand mettre la sauce, comment répartir les bols dans une famille nombreuse, comment accompagner les enfants pendant le repas, comment choisir la qualité du riz selon les invités ou les événements.

L'art de manger le Ceebu Jën s'apprend encore, de nos jours, en famille autant pour l'homme que pour la femme. C'est la personne la plus âgée assise dans chaque groupe qui en assure le rôle.

Savoir préparer et servir correctement le Ceebu Jën est considéré comme une marque d'excellence de l'éducation partout au Sénégal.

- (ii) Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les connaissances et les savoir-faire liés au Ceebu Jën sont encore transmis oralement par l'exemple en famille de parents à enfants. Pour la cuisson, c'est entre 15 et 17 ans que la fille maîtrisant l'art du Ceebu Jën cuisine de façon autonome. Des hommes, cuisiniers professionnels, apprennent à cuisiner le Ceebu Jën dans des écoles professionnelles, auprès de restaurateurs ou sur internet mais pas en famille.

L'art de manger le Ceebu jën révèle une socialisation qui se transmet en famille. Par exemple, autour du bol, trois éléments essentiels : le récipient de lavage des mains ou cuillères, le bol principal et le bol de la sauce du rajout. S'asseoir le genou levé est proscrit pour tou.tes. Commencer par manger au milieu du bol dénote un manque d'éducation, retourner le poisson est réservé à la femme qui a cuisiné, manger en creusant un sillon vers le milieu, manger sans partager les légumes ou le poisson, laisser du riz entre son voisin immédiat et soi est signe de conflit, manger la tête de poisson est interdit aux jeunes apprenants et aux hommes, réclamer de la sauce à sa mère est signe de manque d'autorité pour les garçons. Partager s'apprend au bol. Seules les femmes ont le droit de terminer le repas avec le bol de sauce appelé « maccaat » en général. Ce moment permissif leur sert de liberté de parole.

Au bol, la main gauche tient le bol qui ne doit pas bouger. On ne doit pas faire tomber les grains de riz en mangeant.

C'est là un ensemble de pratiques socio-éducatives liés à cet art culinaire à toutes ses phases.

## 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue

- (iii) *Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l'inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.*
- (iv) *Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*
- (v)
- (vi) *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*
- (vii) *Minimum 120 mots et maximum 170 mots*

L'inscription du Ceebu Jën contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel au niveau des communautés qui se réapproprient leurs traditions à travers la reconnaissance de cet élément. Tous les arts culinaires traditionnels seront ainsi revalorisés face à l'apogée du « fast food ».

En outre, depuis le début du processus de l'inventaire en 2016, on note un regain d'intérêt pour le patrimoine culturel immatériel et sa contribution déterminante à faire de Saint-Louis inscrit au patrimoine mondial, un site plus vivant, plus attractif avec le Fanal (carnaval du 31 janvier), le festival international "St-Louis Jazz", les régates...

Suite à l'inclusion du Ceebu Jën dans l'inventaire national, des femmes qui avaient participé à la collecte de données à Saint-Louis, ont créé un Groupement d'intérêt

économique « GIE MBOTTOU » qui offre des prestations de service traiteur du Ceebu Jën lors des grands événements festifs.

Cette inscription va, définitivement, assurer la consécration du patrimoine culturel immatériel sur un site du patrimoine mondial.

*(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots*

L'inscription du Ceebu Jën mettra en lumière, dans les zones rizicoles notamment en Casamance au Sud et dans la vallée du fleuve Sénégal au Nord, les rites et les techniques agraires traditionnelles, les chants, les cérémonies de libations autour du riz. Il en sera de même pour les zones de pêche où le riche patrimoine immatériel des peuples de l'eau sera revitalisé.

Par cet élément, cette initiative permettra de revisiter les savoir-faire culinaires traditionnels et de sensibiliser sur la lutte contre l'utilisation des bouillons industriels.

Après l'inscription du Kankurang et du Xooy, le choix d'un élément de la gastronomie va faire connaître la riche diversité du patrimoine culturel immatériel et le rôle qu'il peut jouer dans l'amélioration des systèmes éducatifs et de santé ainsi que la promotion des cultures de terroir. Les foires, reportages et inscription dans l'éducation formelle de « l'art du bol et de la préparation du Ceebu Jën », contribueront à la recommunautarisation des enfants urbanisés grâce à l'éducation au patrimoine.

*(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots*

Pour l'international, au rendez-vous du donner et du recevoir, le Sénégal partagerait avec l'humanité, les trésors de son patrimoine immatériel avec, entre autres, le Ceebu Jën qui, du reste, a fini de conquérir les fins gourmets du monde.

Même si le Sénégal a presque fini d'atteindre, sous peu, son autosuffisance en riz, des pays comme le Vietnam, le Cambodge, la Thaïlande, le Pakistan qui étaient des fournisseurs traditionnels de riz du Sénégal, pourraient partager cette inscription avec le Sénégal. Un pays comme le Nigéria qui s'est approprié le Ceebu Jën découvert avec les immigrés sénégalais, au point de le labéliser « Jollof Rice », ainsi que le Ghana seront également ravis de l'inscription du Ceebu Jën qui donnerait l'occasion d'organiser un salon gastronomique international autour des plats traditionnels avec ces pays-là.

En outre, Le Sénégal participerait aux rencontres internationales gastronomiques et apporterait le meilleur de ses expressions artistiques et folkloriques, procédant ainsi à des échanges féconds.

*(i) Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l'inscription de l'élément ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots*

Pour promouvoir le dialogue national, une fois inscrit, le Ceebu Jën, considéré comme le plat national sera un trait d'union qui va établir la jonction évidente entre le Nord où il est né, le centre

(grande zone de pêche) et le Sud (zone rizicole). Le Sénégal saisira ainsi cette occasion inouïe pour faire de la continuité territoriale et culturelle une réalité.

En célébrant chaque année, l'anniversaire de l'inscription, le Sénégal mettra en valeur les autres éléments inscrits sur sa liste représentative nationale en mettant, chaque année, à l'honneur un élément des régions.

Les divergences culturelles seront ainsi transformées en éléments d'expression de la diversité culturelle.

La valorisation du Ceebu Jën va ainsi intéresser toutes les couches à travers des séances de transmission scolaire, publique avec l'aide des médias et réseaux sociaux. Les hommes qui savent le cuisiner seront aussi mis en valeur ouvrant ainsi une fenêtre sur la parité.

*(ii) Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l'inscription de l'élément ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots*

Le Ceebu Jën est une expression achevée de la créativité sénégalaise car c'est un art culinaire qui a été inventé par une femme dans une situation de domination coloniale de la résilience.

Il promeut également la diversité culturelle car sa naissance est marquée par la rencontre le riz venu des lointaines contrées d'Asie et le poisson des communautés de pêcheurs du Sénégal. Sa diffusion dans les toutes régions du pays et dans les autres parties du monde a permis de l'adapter à toutes les traditions culinaires locales, offrant ainsi une multitude de variantes de ce mets. Le Ceebu Jën saint-louisien, ainsi enrichi de diverses traditions culinaires est devenu l'expression d'une véritable diversité culturelle.

Ce sont des pratiques culturelles du monde qui se rencontrent dans un bol sénégalais avec un art culinaire inventée à Saint-Louis mais largement partagé.

### **3. Mesures de sauvegarde**

*Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».*

#### **3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément**

*(i) Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots*

Le Ceebu Jën est avant un plat gastronomique qui se mange tous les jours dans la grande majorité des familles sénégalaises, ce qui lui assure une vitalité certaine.

A l'image de ce Groupement d'intérêt économique des femmes créé à Saint-Louis, des familles spécialisées dans la cuisson des repas lors des grandes cérémonies sont régulièrement sollicitées dans les grandes villes pour cuisiner un bon Ceebu Jën.

Durant toute la saison touristique, le Ceebu Jën reste le premier choix sur les cartes et les buffets des restaurants et la tradition respectée.

Sur un autre plan, les écoles de formation hôtelière et touristique aussi rivalisent lors de compétitions de préparation du Ceebu Jën, chacune essayant de nouvelles recettes pour en améliorer la qualité.

Le Salon de la Gastronomie de Dakar, évènement annuel inscrit dans l'agenda culturel du Sénégal, célèbre également l'art culinaire national avec le Ceebu Jën et bien d'autres mets traditionnels.

En novembre 2019, la première édition du Grand Carnaval de Dakar avait, à côté d'autres activités culturelles, convié ses invités à un « Ceebu Jën géant » sur l'esplanade du Monument de la Renaissance africaine de Dakar.

Toutes ces initiatives traditionnelles et innovantes contribuent à maintenir la vitalité le Ceebu Jën qui s'inscrit dans la durabilité.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(ii) *Quels efforts, passés et en cours, ont été déployés par les États parties concernés pour sauvegarder l'élément ? Précisez les contraintes externes ou internes à cet égard.*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots*

Au plan politique, le Sénégal qui s'était illustré par l'inscription de sept (07) biens sur la Liste du patrimoine, a décidé de s'investir pleinement pour la sauvegarde de son patrimoine culturel immatériel indispensable pour l'affirmation de son identité culturelle.

Le Ministère de la Culture a engagé depuis 2016, un Programme national de mise en valeur du PCI doté d'un budget annuel de 148 000 000 FCFA **(250523.30 \$ US)**.

Au plan institutionnel et législatif, un pré-inventaire fut réalisé en 2016-2017 suivi du projet de renforcement des capacités nationales sur le travail de l'inventaire participatif co-financé par l'Unesco en 2018 pour 99 889 USD qui a permis l'inventaire de 59 éléments et l'élaboration de plans de sauvegarde avec les communautés.

Un arrêté portant publication de la liste représentative nationale, a été signé et publié au Journal officiel. Un décret présidentiel portant création de la Commission nationale est dans le circuit des visas avec comme membres des représentants des communautés, des ONG, des experts référents et l'État...

La proposition d'inscription du Ceebu Jën est, une des actions du plan de sauvegarde.

Au plan économique, l'État a engagé un programme d'autosuffisance en riz dans la région de Saint-Louis devenue bassin rizicole du pays.

La protection des ressources halieutiques avec la création de trois aires marines protégées pour le repos biologique et la création d'une Agence nationale pour l'Aquaculture prouvent cet engagement.

Le Centre de Recherche et de Documentation de Saint-Louis, foyer de lancement de l'inscription du Ceebu Jën, va coordonner l'élaboration d'un plan d'action pour la sauvegarde et la promotion de l'élément.

Les recherches se poursuivent à l'Université de Saint-Louis et l'Institut de technologie alimentaire notamment pour le bannissement des bouillons industriels.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l'(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l'élément.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(i) *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?*

*Minimum 570 mots et maximum 860 mots*

Le Ceebu Jën est un mets traditionnel cuisiné dans la grande majorité des familles sénégalaises dont les invariants sont le riz et le poisson et le mode de cuisson avec des recettes certes adaptées d'une région à une autre. C'est ce qui lui confère une capacité d'adaptation selon les variétés de riz, de poissons ou de légumes du milieu. Il reste évident que le Ceebu Jën cuisiné à la maison est de loin mieux apprécié par les sénégalais que celui des restaurants surtout dans l'art de le manger en groupe. La fierté que suscitera son inscription va, sans nul doute, engager toutes les parties prenantes à lui accorder un plus grand intérêt et faciliter sa sauvegarde durable.

- l'aménagement des périmètres rizicoles dans la vallée du Fleuve Sénégal (Région de Saint-Louis) et mis sur pied la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED). Les Cultures maraîchères ont été aussi promues avec des mesures incitatives pour l'écoulement de leur production.

Dans cette même dynamique et pour la préservation des espèces halieutiques, l'Agence nationale pour l'Aquaculture a été également mise sur pied pour le développement de la pisciculture qui vient s'ajouter à la création, depuis 2004, des Aires marines protégées pour le repos biologique des espèces.

- Promotion et vulgarisation : L'État encourage toutes les initiatives des communautés et des professionnels du secteur pour la promotion du « Consommer local ». Le Salon de la Gastronomie, le Festival de Jazz de Saint-Louis, le Grand Carnaval de Dakar et le concours gastronomique des Grands Chefs cuisiniers, appuyés par les ministères de la Culture, du Tourisme, du Développement durable, contribuent à la promotion du Ceebu Jën et d'autres recettes traditionnelles du pays.

Même si les écoles de formation touristique et hôtelière intègrent la gastronomie nationale dans leurs programmes, il y a un effort à faire pour l'introduction des éléments du PCI dans les programmes scolaires. Un projet expérimental financé par l'Unesco est en cours de finalisation avec le Ministère de l'Education nationale.

Néanmoins, des mesures de sauvegarde doivent être prises sur toute la chaîne de valeurs liée à cet art culinaire :

- Dispositions légales de sauvegarde : Le Ceebu Jën est inclus dans l'inventaire national du PCI et figure dans l'arrêté portant publication de la liste représentative nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau local, un Comité régional de développement (CRD) présidé par le Gouverneur de région sur demande du ministère en charge de la Culture, fut tenu le 25 août 2020, en présence de toutes les parties prenantes pour partager le

projet d'inscription. Les parties prenantes, entre autres, les représentants des communautés des trois villages de pêcheurs, les Collectivités locales (mairies et communes rurales), les universités, la société civile (ONG, Groupements, Associations), les services techniques de l'État (pêche, tourisme, éducation, agriculture) ont affirmé à leur adhésion au projet et proposaient plusieurs activités de sauvegarde et de promotion. Le Centre de Recherches de Saint-Louis (CRDS) de l'Université va coordonner les activités pour la mise en place d'un plan d'action pour la sauvegarde et la mise en valeur du Ceebu Jën avec l'ensemble des parties prenantes.

- Mesures économiques de développement durable : l'État a procédé à l'aménagement des périmètres rizicoles dans la vallée du Fleuve Sénégal (Région de Saint-Louis) et mis sur pied la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED). Les Cultures maraîchères ont été aussi promues avec des mesures incitatives pour l'écoulement de leur production.

Dans cette même dynamique et pour la préservation des espèces halieutiques, l'Agence nationale pour l'Aquaculture a été également mise sur pied pour le développement de la pisciculture qui vient s'ajouter à la création, depuis 2004, des Aires marines protégées pour le repos biologique des espèces.

- Promotion et vulgarisation : L'État encourage toutes les initiatives des communautés et des professionnels du secteur pour la promotion du « Consommer local ». Le Salon de la Gastronomie, le Festival de Jazz de Saint-Louis, le Grand Carnaval de Dakar et le concours gastronomique des Grands Chefs cuisiniers, appuyés par les ministères de la Culture, du Tourisme, du Développement durable, contribuent à la promotion du Ceebu Jën et d'autres recettes traditionnelles du pays.
- Même si les écoles de formation touristique et hôtelière intègrent la gastronomie nationale dans leurs programmes, il y a un effort à faire pour l'introduction des éléments du PCI dans les programmes scolaires. Un projet expérimental financé par l'Unesco est en cours de finalisation avec le Ministère de l'Éducation nationale.

(ii) *Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots*

L'État, à travers le Ministère en charge de la Culture, continuera d'apporter son soutien aux mesures de sauvegarde prises avec les communautés. Pour rappel, un budget annuel de 148 Millions FCFA (**250523.30 \$ US**), est mis à disposition pour le Programme national de mise en valeur du PCI.

Les autres départements ministériels (Agriculture, Pêche, Tourisme) disposent de ressources pour exécuter leurs programmes.

Les collectivités locales apportent au Ministère de la Culture un important soutien dans l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre des mesures prises en impliquant toutes les parties prenantes locales.

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis, à travers le Centre de Recherches et le Département Métiers du Patrimoine apportent une contribution à l'appui institutionnel aux communautés.

Les associations et les groupements des communautés dépositaires se professionnalisent d'avantage pour une contribution de qualité dans les foires et autres évènements où le Ceebu Jën sera mis en valeur.

(iii) Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le Ministère en charge de la Culture a, à toutes les étapes du processus, depuis le pré-inventaire en 2016, toujours mis les communautés au centre de la prise de décisions.

Toutes les contraintes ou menaces à la sauvegarde de l'élément ont été soulevées par les communautés et les mesures de mitigations analysées avec elles, par exemple : comment faire face à la pêche industrielle qui menace la survie de la pêche artisanale des communautés ?

Toutes les mesures de sauvegarde prises par l'État ou au niveau local ont été inspirées par des propositions sorties des séances de travail dans les villages de pêcheurs de Guet-Ndar, Ndar-Toute et Gokhoumbath.

La naissance du premier GIE des femmes cuisinières de Ceebu Jën au lendemain de ces échanges en une parfaite illustration.

Un plan de sauvegarde mieux élaboré ainsi que la mise en place du comité chargé de seront essentiels dans le processus d'avant et après l'inscription.

Il demeure que les Sénégalais continueront de manger leur riz au poisson différemment cuisiné et de plus en plus par les hommes dans un parfait esprit de parité.

### 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Nom de l'organisme : Centre de Recherche et de Documentation de St-Louis (CRDS)  
Nom et titre de la personne à contacter : Mme Fatima FALL, Directrice  
Adresse : Quartier Sud BP. 234 Saint-Louis  
Numéro de téléphone : +221 77 640 43 55  
Adresse électronique : crds@ugb.edu.sn  
Autres informations pertinentes : M Alioune Ndiaye Chef Division Patrimoine Culturel immatériel  
Tél : 77 822 98 66 Email : [aliwou@gmail.com](mailto:aliwou@gmail.com)

## 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

### 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

*Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.*

*Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d'expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l'élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l'article 15 de la Convention.*

*Minimum 340 mots et maximum 570 mots*

Dès la première phase du pré-inventaire à partir de 2016 dont l'objectif était de faire un état des lieux et identifier les éléments culturels vivants auxquels les communautés étaient attachées, la paternité du savoir-faire culinaire propre au Ceebu Jën était très fortement revendiquée.

C'est ainsi que les femmes des communautés des villages de pêcheurs Guet-Ndar, Ndar-Toute et Gokhoumbath demandèrent l'inclusion du Ceebu Jën dans l'inventaire pilote. Leur souci était de rendre hommage à cette brave dame Penda Mbaye qui a vécu dans le village de Guet-Ndar et qui avait inventé la recette du Ceebu Jën considéré aujourd'hui comme le plat national des Sénégalais.

Plus tard, l'inscription de la Pizza napolitaine sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'Unesco en 2017 largement relayée par la presse, a suscité un énorme sursaut des populations, qui exigèrent dans les médias et autres forums de l'État que le Ceebu Jën soit inscrit.

Il est vrai que le Ceebu Jën est devenu un plat national qui marque l'identité sénégalaise mais la paternité de son invention revenant aux communautés de pêcheurs de Saint-Louis, il était normal que son inscription soit portée par ces communautés qui l'ont proposée.

Tout le travail de collecte a été mené avec ces communautés depuis l'inventaire ainsi que les mesures de sauvegarde jugées appropriées car elles ne souhaitent que le Ceebu Jën devienne juste un produit fini de "fast food", ce qui va rompre la chaîne de transmission et détruire toutes les pratiques sociales associées à ce savoir-faire.

Les chefs des quartiers des pêcheurs et les responsables coutumiers ont validé toutes les étapes de même que la communauté des femmes détentrices du savoir-faire qui a organisé un repas de dégustation lors de l'inventaire.

La Mairie de Saint-Louis, le Syndicat d'initiative du Tourisme local, les ONG qui se battent contre l'exploitation abusive des ressources halieutiques, expriment leur soutien au projet d'inscription.

Le Centre de Recherches de Saint-Louis (CRDS), institution de l'Université de Saint-Louis est devenu le lieu de rencontres, d'ateliers, de points de presse pour appuyer le projet d'inscription.

L'État, à travers le Ministère de la Culture et de la Communication a fortement soutenu ces initiatives et a engagé les directions chargées du Patrimoine, de la Cinématographie et la Direction des Arts d'en être les bras techniques.

#### **4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature**

*Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.*

*Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et queltes rmes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots*

Depuis le début du processus, des réunions ont été organisées au sein des communautés des villages de pêcheurs qui avaient demandé l'inscription du Ceebu Jën pour leur expliquer le processus d'inscription, les obligations de l'État partie et surtout celle des communautés pour la sauvegarde de l'élément, ce qui justifie leur libre consentement.

Le GIE des femmes MBOTTU a déjà remis son consentement signé.

Au-delà des consentements oraux délivrés à l'unanimité lors de l'inventaire, d'autres rencontres ont eu lieu dans les trois villages avec les femmes mais aussi avec les chefs coutumiers pour que le consentement réponde pleinement aux normes de la convention « libre, préalable et éclairé ».

Les communautés des trois villages ont désigné un des anciens pour signer en leur nom, M. Omar SARR.

A l'issue du Comité régional de Développement convoqué par le Gouverneur, qui a réuni toutes les parties prenantes, de nombreuses lettres de consentement et de soutien ont été mises à disposition et le procès-verbal ci-joint atteste de cette forte adhésion.

Les lettres de consentement ainsi que ce procès-verbal sont joints au dossier en annexe.

#### **4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément**

*L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.*

*Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu'il n'y a pas de pratiques coutumières régissant l'accès à cet élément.*

*Minimum 60 mots et maximum 280 mots*

L'accès au savoir-faire culinaire du Ceebu Jën est libre et aucune restriction n'est opposée par la communauté. Le Ceebu Jën est partagé par toutes les couches de la population sans distinction de sexe, de classes sociales, de confessions.

Même si avant, les femmes détenaient les secrets de cet art culinaire, aujourd'hui, les hommes s'y mettent dans les restaurants mais aussi dans les cérémonies familiales surtout dans les grandes villes. La pratique s'est démocratisée.

#### 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :

- a. Nom de l'entité
- b. Nom et titre de la personne contact
- c. Adresse
- d. Numéro de téléphone
- e. Adresse électronique
- f. Autres informations pertinentes

##### **Groupement d'intérêt économique des femmes GIE MBOTTU**

- Madame Tall née Fatima Ben Massaoud, Présidente du GIE
- Rue Pinard Balacoss, quartier Sor Saint-Louis
- Tél. : 00221 77 239 88 43

##### **Conseil des Sages de Barakbi Guet Ndar**

- Monsieur Oumar SARR, Coordinateur du Conseil des Sages Barakbi
- Quartier Guet Ndar Saint-Louis
- Tél. 00221 77 655 87 08

##### **Commune de Saint-Louis**

- Madame Aïda Mbaye DIENG, Première adjointe du Maire
- Rue Paul Holle, quartier Nord
- Tél. : 00 221 33 961 10 45
- Email : [mairiendar@villesaintlouis.sn](mailto:mairiendar@villesaintlouis.sn)

##### **Conseil départemental de Saint-Louis**

- Monsieur Amath DIA, Secrétaire Général
- Rue Blanchot, Quartier Nord
- Tél. : 00221 33 961 62 88
- Email Assistante : [adamkandji@yahoo.fr](mailto:adamkandji@yahoo.fr)

##### **Association les Guides Amis du Patrimoine de Saint-Louis**

- Monsieur Amadou DIOP, Président
- Tél. : 00 221 77 403 31 52
- Email : [amadoudiop@yahoo.fr](mailto:amadoudiop@yahoo.fr)

##### **Agence Jalloré Productions de Saint-Louis**

- Madame Marie Madeleine DIALLO, Présidente
- Quartier Sor BP. 342 Saint-Louis
- Tél. : 00 221 77 635 06 85 / 77 643 23 45
- Email : [agencejallore.productions@gmail.com](mailto:agencejallore.productions@gmail.com)

##### **Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Saint-Louis**

- Monsieur Amadou Samba NIASSE, Président
- BP 364 Saint-Louis
- Tél. : 00221 33 961 24 55

Email : [slttourisme@orange.sn](mailto:slttourisme@orange.sn) / [niassamadou@gmail.com](mailto:niassamadou@gmail.com)

##### **Centre de Recherche et de Documentation de Saint-Louis CRDS (Université Gaston Berger)**

- Madame Fatima FALL, Directrice
- Quartier Sud BP. 234 Saint-Louis
- Tél. : 00 221 77 640 43 55
- Email : [crds@ugb.edu.sn](mailto:crds@ugb.edu.sn)

#### 5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.

Fournissez les informations suivantes :

(i) Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus :

Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel

(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français :

Direction du Patrimoine culturel Ministère de la Culture et de la Communication  
Centre culturel régional de Saint-Louis  
Centre de Recherches de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

(iii) Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l'(les) inventaire(s) concerné(s) :

**SNSL10STL1-1PCI**

**Ceebu Jën**

(iv) Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :

27 -28 avril 2019

(v) Expliquez comment l'élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d'être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d'instituts de recherche et de centres d'expertise (230 mots maximum).

Le Ceebu Jën fait partie des 59 éléments inclus dans l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel réalisé grâce à une assistance financière internationale accordée par l'Unesco en 2018. Il convient de préciser que lors du pré-inventaire effectué par le Ministère de la Culture en 2016, les communautés des différentes régions avaient identifié les éléments du PCI qu'elles reconnaissaient comme l'expression de leurs propres valeurs.

C'est dans ce cadre que le Ceebu Jën avait fait l'objet d'une demande forte des femmes des villages pêcheurs de Saint-Louis appuyées par le Centre de Recherches de l'Université, le Syndicat d'initiative du tourisme, le Festival de Jazz de Saint-Louis et plusieurs acteurs culturels.

(vi) Indiquez la périodicité de mise à jour de(s) l'inventaire(s) (115 mots maximum).

L'inventaire est une activité continue et ses mises à jour obéissent à plusieurs facteurs liés à la sauvegarde de l'élément. Les plans de sauvegarde sont en cours d'élaboration et permettront de définir la périodicité des mises à jour.

(vii) Expliquez comment l'(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour. On entend par mise à jour l'ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (230 mots maximum).

Pour la sauvegarde d'un élément déjà inclus dans un inventaire, les mises à jour doivent être effectuées pour vérifier que des informations nouvelles données par des tiers auprès des communautés depositaires mais aussi des autres parties prenantes qui interviennent dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

Pour le cas du Ceebu Jënn, si l'élément évolue vers une standardisation industrielle ou si l'utilisation des bouillons chimiques nuisibles à la santé des communautés, un inventaire de mise à jour sera indispensable pour évaluer les risques et élaborer avec toutes les parties prenantes les mesures de sauvegarde appropriées et urgentes.

Ces mises à jour vont ainsi permettre de s'assurer de la vitalité ou non de l'élément dans son évolution.

En cas de situation d'urgence (Conflits armés, catastrophe naturelle ...), les inventaires de mise à jour prennent une autre dimension mais procèdent toujours du souci d'assurer la sauvegarde d'urgence de l'élément avec les communautés.

(viii) Fournissez en annexe la preuve documentaire faisant état de l'inclusion de l'élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l'élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l'étendue de l'élément.

a. Si l'inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l'élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. **Les informations doivent être fournies en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.**

b. Si l'inventaire n'est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l'élément inclus dans l'inventaire. **Ces textes doivent être fournis en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.**

Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :

#### Documents fournis :

- Fiche d'inventaire du Ceebu Jën
- Arrêté n° 009889 du 15 mai 2020 portant publication de la liste représentative nationale du PCI (Arrêté officiel numéroté ci-joint qui remplace celui envoyé en mars 2020)
- [www.cultureetcommunication.sn](http://www.cultureetcommunication.sn)

**NB:** des liens hypertextes actualisés et fonctionnels vous seront transmis très prochainement dès la fin des travaux de mise en place de la plateforme digitale des services du gouvernement

## 6. Documentation

### 6.a. Documentation annexée (obligatoire)

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l'élément s'il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français
- document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente
- 10 photos récentes en haute résolution
- octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français
- octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

### 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

- <http://lesoleil.sn/culture-saint-louis-mise-sur-son-patrimoine-immateriel/>
- <https://www.au-senegal.com/ceebu-ien-riz-au-poisson.3443.html>
- <https://chroniques.sn/actualites/linscription-du-thiebou-dieune-sur-la-liste-representative-du-patrimoine-culturel-immateriel-pour-lhumanite/>
- <https://aza-mag.com/recette-du-riz-au-poisson-un-plat-typiquement-senegalais/>
- <http://paysdelaterenga.over-blog.com/2014/10/le-plat-national-le-ceebu-ien.html>
- [https://www.lemonde.fr/les-recettes-du-monde/article/2018/07/17/thieboudienne-senegalais-la-recette-de-marc-dufumier\\_5332680\\_5324493.html](https://www.lemonde.fr/les-recettes-du-monde/article/2018/07/17/thieboudienne-senegalais-la-recette-de-marc-dufumier_5332680_5324493.html)
- <http://www.afrik-cuisine.com/recettes/riz-au-poisson>
- <http://senecuisine.com/thiebou-dieune/>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Thi%C3%A9boudi%C3%A8ne>
- <https://eatyourworld.com/destinations/africa/senegal/dakar/what-to-eat/ceebu-ien>
- <https://lesgourmandisesdekarelle.com/recettes-lqdk/poissons/recette-et-photos-etape-par-etape-comment-faire-le-tiebou-dieune-riz-au-poisson-de-saint-louis-plat-national-senegalais/>
- <https://www.pinterest.fr/pin/83949980537965750/>
- <https://www.750g.com/tiebou-dieune-riz-au-poisson-du-senegal-r20432.htm>
- <https://aistoucuisine.com/produit-locaux/secrets-dun-theboudieune/30/01/2018/>
- [https://www.marmiton.org/recettes/recette\\_tieboudienne\\_173523.aspx](https://www.marmiton.org/recettes/recette_tieboudienne_173523.aspx)
- <https://www.cuisineaz.com/recettes/riz-au-poisson-et-legumes-tieboudieune-senegalais-75637.aspx>
- <https://www.youtube.com/watch?v=F9ZOOAkktI4>
- [https://www.youtube.com/watch?v=4J\\_BkH-d\\_hI](https://www.youtube.com/watch?v=4J_BkH-d_hI)
- « L'imaginaire Saint-Louisien- Domou Ndar à l'épreuve du temps », Alpha Amadou SY, Ed Harmattan, Paris, 2014.
- « Cuisine sénégalaise », Joséphine Ndiaye HAAS, Ed. Harmattan, Paris, 2004.

### 7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être signée par un responsable habilité à la signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Liste représentative

ICH-02 – Formulaire

Nom : A **Abdoulaye DIOP**

Titre : **Ministre de la Culture et de la Communication**

Date : **17 septembre 2020**

Signature :



*Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)*